

39 - Projet de rénovation du Muséum - Exposition sur la biodiversité - «Projet Biospace» - Lancement de l'opération - Demandes de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

Rappel du contexte et de l'origine du projet :

Le Muséum de Besançon, connu pour sa présentation d'une riche collection d'animaux vivants possède aussi des collections très importantes de plantes et d'animaux naturalisés (plus de 900 000 spécimens).

Les collections du Muséum de Besançon contiennent ainsi :

- . plus de 600 animaux vivants (mammifères, oiseaux et poissons) présentés dans le jardin zoologique, la p'tite ferme, l'aquarium et le noctarium ;
 - . quelques dizaines de milliers d'insectes vivants exposés ou élevés dans l'insectarium ;
 - . 150 000 insectes naturalisés et conservés dans les réserves et non exposés au public ;
 - . plus de 600 000 plantes, graines, champignons, algues, séchés et conservés dans des herbiers détenus dans les réserves ;
 - . près de 2 000 animaux naturalisés ou ostéologiques (mammifères, oiseaux, poissons....) conservés en réserve. Plus de 300 de ces spécimens, reconnus pour leur intérêt scientifique, sont actuellement présentés au premier étage du bâtiment des officiers dans le «parcours de l'évolution».
- Cette exposition permanente, rénovée en 1996, est naturellement vieillissante dans sa présentation et dans son propos scientifique. Elle est délaissée par le public.

L'engagement de plusieurs mécènes (Fondation ENGIE, Suez Environnement, SECIP et GRDF) permet d'envisager la rénovation de l'actuel «parcours de l'évolution» et son remplacement par une exposition permanente nommée «Biospace» qui développera le thème de la biodiversité. Pour des raisons d'accessibilité, il est prévu de situer cet espace en rez-de-chaussée du bâtiment des officiers.

Le projet comprend en outre une exposition itinérante reprenant les grandes thématiques du Biospace. Elle permettra une utilisation hors les murs.

Présentation du projet et ses objectifs

En accord avec ses missions de diffusion des connaissances, de conservation et de sensibilisation à la protection du patrimoine scientifique et naturel, la nouvelle exposition permanente du Muséum permettra à tous les publics, et notamment le jeune public familial et scolaire, de découvrir des spécimens de botanique, de zoologie et de géologie dont la plupart n'ont jamais été exposés.

Les six salles représentant 170 m², ainsi que les relais pédagogiques sous la forme de modules extérieurs installés dans les différents espaces animaliers, permettront de comprendre ce qu'est la biodiversité, comment celle-ci évolue et les actions entreprises pour la sauvegarder.

Le Biospace sera un lieu interactif et de débat citoyen où chacun sera invité à avoir un regard critique sur la médiatisation de la biodiversité.

Dans le parcours muséographique, une attention particulière sera portée aux publics dits empêchés (personnes à mobilité réduite, mal voyants, malentendants, handicaps mentaux).

L'ouverture du Biospace est prévue à l'automne 2016.

Le projet intègre :

- les travaux nécessaires pour la mise en conformité du bâtiment et pour l'accès facilité aux personnes à mobilité réduite,
- l'exposition permanente sur la biodiversité qui comprend les aménagements muséographiques intérieurs et les dispositifs d'insonorisation, les outils multimédias, les modules et la signalétique extérieurs,
- l'exposition itinérante sur le même thème,
- le déménagement des réserves et l'installation des collections,
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un scénario de visite adapté,
- une mission de scénographie pour la conception et la réalisation de matériel expographique ludique et pédagogique et la présentation des collections des expositions permanentes et itinérantes,
- des frais divers et imprévus.

Le coût estimé du projet est évalué à 516 666,67 HT soit 620 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront à prélever sur la ligne 21.324.2135.0015011.33000.

Cette opération bénéficie du soutien de mécènes à hauteur de 390 000 €. D'autres partenaires, notamment l'Union Européenne, l'Etat (DRAC), la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et le Grand Besançon, seront sollicités en complément du mécénat. La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le lancement de l'opération,
- autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires et à signer tous les éventuels documents liés.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme PRESSE (2), M. CURIE, M. SCHAUSS, Mme ROCHDI, Mme MAILLOT, Mme VIGNOT (2), M. BONTEMPS, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.